

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-PREFECTURE DE TORCY

Torcy, le

- 4 JAN. 2017

COMPTE RENDU

Objet	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours
Date et lieu	Le jeudi 25 novembre 2016 à 15h en sous-préfecture de Torcy
Participants	<p>Monsieur Alain BUCQUET, sous-préfet du Raincy Monsieur Gérard BRANLY, sous-préfet de Torcy Madame Aline ARCHIMBAUD, sénatrice de la Seine-Saint-Denis Madame Dominique DELLAC, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis Monsieur Pierre LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis Madame Isabelle RECIO, conseillère départementale de Seine-et-Marne Monsieur Dominique BAILLY, maire de Vaujours Monsieur Bastien POUBEAU, Autorité de sûreté nucléaire Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité départementale DRIEE 77 Monsieur Alexandre BARBERO, unité départementale DRIEE 77 Monsieur Bruno VERHAEGHE, unité départementale DRIEE 77 Madame Isabelle GRIFFE, chef de l'unité départementale DRIEE 93 Madame Hélène MARIE, déléguée départementale ARS Seine-et-Marne Madame Betty ZUMBO, ARS Seine-et-Marne Madame Malisa DEGHAN, ARS Seine-et-Marne Monsieur Frédéric PARIS, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne Monsieur Gilles BERROIR, DDT Seine-et-Marne Madame Nelly DANINTHE, Conseil Départemental Seine-et-Marne Monsieur Gilles BOUCHET, responsable du développement des carrières Placoplatre Madame Sophie MAMBRINI, responsable environnement carrières Placoplatre Monsieur Eric ROYER, chef de projet Bois de Guizy Monsieur Eric FLAMAND, conseiller de Placoplatre Monsieur Florian MALHERBE, Placoplatre Monsieur Ludovic LE NOST, Placoplatre Monsieur Nicolas MISDARIIS, EHS Placoplatre Monsieur DEGRANGE, expert RP Placoplatre Monsieur Bruno CHAREYRON, directeur du laboratoire CRIIRAD Madame Mireille LOPEZ, association Nature environnement 77 Monsieur Francis REDON, association Nature environnement 93 Monsieur François COCHAIN, association du Mouvement national de lutte pour l'environnement Monsieur Jean-Jacques KALKOTOURIAN, association ADEBF Monsieur E. KINDT, association Forêts en Aulnoye Monsieur Roger BONNET, association les amis de la terre de la Dhuis Monsieur Gérard MUNAUT, association Coubron environnement ADESBB 93 Monsieur Hélios BUISSART, association Effort de Vaujours Madame Emilie MAEHARA, préfecture de Seine-Saint-Denis Monsieur Gautier DEMOLLIÈRE, sous-préfecture du Raincy Madame Magali BARBIER, sous-préfecture de Torcy Monsieur Grégory MESBAH, sous-préfecture de Torcy</p>

Le présent compte rendu est accompagné des présentations diffusées en séance

Ordre du jour de la commission :

1. Travaux de démolition : présentation du planning de reprise et organisation du chantier ; bilan des dernières dépollutions pyrotechniques. Calendrier des travaux et phasage revu pour éviter les exhaussements de terres sur le chantier
2. Présentation des mesures réalisées lors de la première intervention du tiers-expert
3. Extension de la mission du tiers expert aux canalisations
4. Principales conclusions de l'étude de sols en matière de risques chimiques et suites à donner
5. Suivi environnemental du chantier
6. Planning général prévisionnel pour l'exploitation du gypse ; délai de dépôt du dossier carrière
7. Questions diverses

M. le sous-préfet de Torcy ouvre la réunion en rappelant l'objet de la commission de suivi de site, dont la mission est de créer un cadre d'échange sur les travaux menés, et vise à promouvoir l'information du public notamment sur les impacts liés à la démolition du Fort et à la reconversion du site. Il indique que la CRIIRAD et le CEA ont été invités à cette commission.

MM. les sous-préfets proposent de suivre l'ordre du jour.

1° Présentation du planning de reprise des travaux de démolition et organisation du chantier

Placoplatre présente l'organisation du chantier et le phasage des travaux (en 3 étapes programmées de janvier 2017 à 2020) et explique les contraintes notamment la gestion des terres de terrassement et des terres polluées à l'amiante en secteur A3 est (environ 9 500 m³ sur près de 6000 m² de terrain).

Placoplatre fait également un point d'avancement sur les travaux de démolition : débroussaillage léger au droit des aires de catégorie D, dépollution pyrotechnique et destruction de 8 munitions, et diagnostic pyrotechnique de 35 bâtiments (dont un nécessitera une dépollution).

Placoplatre indique les résultats des contrôles surfaciques des aires de catégorie D et présente enfin le plan de contrôle des canalisations.

Sur une question de Nature Environnement 93, Placoplatre précise que le travail sans tas s'entend par l'absence de tas permanent, c'est-à-dire la mise en place d'un mode opératoire pour décaper les bâtiments, évaluer et détruire le cas échéant les structures et canalisations, et remettre ensuite les terres à leur place initiale dans un temps limité à quelques mois.

Par ailleurs, Nature Environnement 93 s'étonne que des terres mélangées à des gravats amiantés soient présents alors que la présence d'amiante n'était pas indiquée dans le dossier d'abandon de site du Commissariat à l'Énergie Atomique. Placoplatre indique qu'il s'agit de plusieurs bâtiments détruits et laissés sur place en gravats au droit de bâtiments construits à l'époque par le CEA.

Nature Environnement 93 demande à ce que le nombre d'arbres abattus et la procédure de destruction des obus lui soient communiqués. Placoplatre communiquera ces données ultérieurement.

Nature Environnement 77 s'interroge sur l'opportunité de remplir la fosse d'Aiguisy par des matériaux amiantés. La DRIEE indique en effet qu'en l'état actuel de la réglementation nationale sur les carrières et de l'arrêté préfectoral de servitudes d'utilité publique les terres amiantées ne pourront pas y être stockées.

Devant les interrogations des associations sur les quatre possibilités de traitement des terres contaminées à l'amiante, Placoplatre indique que des études sont en cours pour retenir la meilleure solution. La DRIEE rappelle que le processus réglementaire contraint à étudier différents scénarii lesquels seront présentés en CSS.

La CRIIRAD demande les seuils de détection utilisés dans la méthodologie de cartographies radiologiques. Placoplatre communiquera ces données ultérieurement.

Par ailleurs, Mme la Sénatrice indique avoir été reçue, en compagnie de MM. les Sénateurs BIHOUT et ROGER, au cabinet de Mme la Ministre l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, aux fins d'étudier la possibilité d'une expertise sur d'éventuelles autres pollutions que radiologiques.

2° Présentation des mesures réalisées lors de la première intervention du tiers-expert

L'ASN présente le bilan des contrôles effectués par le tiers expert sur la présence d'une éventuelle contamination radiologique par l'uranium sur les surfaces extérieures et intérieures des bâtiments, sur les toitures, ainsi qu'en surface ou en profondeur au niveau des aires extérieures.

Les résultats ont confirmé les contrôles de premier niveau réalisés par Placoplatre.

Le tiers expert a par ailleurs trouvé des contaminations sur des terres au pied de murs non encore examinées par Placoplatre.

L'ASN explique que les résultats sur les eaux de la fosse d'Aiguisy respectent la valeur guide de l'OMS (30µg/L), mais constate un taux d'uranium supérieur à la moyenne observée dans les autres cours d'eau de la région. L'explication demeure incertaine et pourrait être due tant à une pollution résiduelle qu'à un phénomène d'évaporation et donc de concentration naturelle des minéraux dans la fosse.

L'ASN recommande la poursuite de l'expertise sur les catégories de terres et les bâtiments n'ayant pas encore été expertisés à ce jour.

Nature Environnement 77 souhaite connaître la liste des cours d'eau qui reçoivent les eaux du site de Vaujourn. Placoplatre rappelle avoir déjà présentée une carte des bassins versants. La DDT précise que les eaux de Vaujourn s'infiltreront plutôt que ne ruissèlent.

3° Extension de la mission du tiers expert aux canalisations

L'ASN propose d'étendre la mission de tierce expertise aux canalisations enterrées pour identifier toute présence éventuelle de contamination radiologique par l'uranium.

Par ailleurs, des contrôles inopinés sur les déchets et matériaux transitant hors du site pourront également être réalisés, ainsi que des analyses sur les eaux.

Nature Environnement 77 s'inquiète de l'absence de contrôle sur l'ensemble de la longueur des canalisations et du risque afférent de contamination des nappes phréatiques en cas de lavage à grande eau. L'ARS affirme que les eaux potables sont extrêmement contrôlées et précise par ailleurs que les seules eaux alimentant le territoire sont des eaux de surface. L'ASN ajoute que les eaux de lavage feront l'objet des mesures systématiques. Enfin, la DRIEE rappelle que le nettoyage à grande eau est une obligation réglementaire, prévue à l'arrêté préfectoral de servitude. Placoplatre indique par ailleurs qu'il récupérera ces eaux.

La CRIIRAD s'inquiète de la nature de l'uranium utilisé au Fort de Vaujours puisque, sur un autre site, le CEA aurait utilisé de l'uranium appauvri issu de retraitement. L'ASN indique qu'il n'en est nullement fait état dans le dossier d'abandon. Nature Environnement 77 regrette de n'avoir pu consulter complètement les archives du CEA sur l'activité du site du Fort de Vaujours. Elle remercie la DRIEE 77 et l'ASN qui ont mis leurs archives à disposition.

Suite à la demande de M. le Conseiller départemental de Tremblay-en-France, et à toutes fins utiles, M. le sous-préfet de Torcy indique que les services de l'État saisiront le CEA pour s'en assurer.

L'extension aux canalisations de la mission du tiers expert est approuvée par les participants.

4° Etude de sols en matière de risques chimiques et suites à donner

Placoplatre indique le bilan des contrôles opérés par sondage sur plus de 170 échantillons prélevés.

Deux secteurs présentent des impacts particuliers dans les sols : la zone d'épandage au nord et la zone de stockage des cuves enterrées au sud du site.

La CRIIRAD s'interroge sur la sensibilité de la méthode de contrôle de l'air durant les travaux.

Placoplatre indique que son objectif est d'assurer la protection des travailleurs et précise que le protocole utilisé est classique pour ce genre d'opération.

L'ASN intervient pour rappeler que ce point a été soulevé lors de son inspection. Elle rappelle plus généralement que les questions relatives aux seuils de détection des mesures réalisées sont au cœur des contrôles de l'ASN.

5° Suivi environnemental du chantier

Placoplatre présente le bilan environnemental et rappelle que des balises sont situées sur les communes de Vaujours et Villeparisis et que d'autres sont situées aux points cardinaux du site en limite de propriété. Aucune anomalie n'a été relevée.

Placoplatre rappelle qu'une dernière balise est disponible, mais n'a pas reçu de proposition de lieu d'installation par l'un des maires des communes avoisinantes.

Quant au suivi des nappes (Calcaires de Brie/Eocène supérieur), Placoplatre indique que les concentrations mesurées sont stables et satisfaisantes.

Placoplatre propose par ailleurs un suivi hydrogéologique complémentaire de la nappe de Brie par l'installation de piézomètres complémentaires sur le sud du site.

6° Calendrier prévisionnel pour l'exploitation de la carrière de gypse

Placoplatre rappelle que les réserves globales de la carrière de Bernouille arriveront à épuisement en 2023 et que les réserves de gypse de qualité « plâtres de bâtiment » s'épuiseront dès 2020.

Les travaux de démolition sur Vaujourns devraient s'achever en octobre 2017. En parallèle, Placoplatre constituera le dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un dépôt en fin d'année 2017, visant ainsi un arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de la carrière fin 2018 au plus tard, pour un démarrage effectif de l'exploitation par un terrassement en 2019 et un début de production de la première masse en 2020.

M. le Conseiller départemental de Tremblay-en-France demande de bien veiller à la sécurisation des travaux de démolition.

7° Questions diverses

Nature Environnement 77 s'interroge sur l'opportunité d'exploiter de nouvelles carrières de gypse alors que le recyclage de ce matériau semble possible.

Placoplatre confirme son engagement depuis plusieurs années pour le recyclage en précisant que ses 3 usines de plaques de plâtre en France disposent d'une unité de recyclage de déchets de chantier à base de plâtre et a récupéré 75% des déchets recyclés en France en 2015. Placoplatre indique par ailleurs s'être rapprochée de la Société du Grand Paris aux fins d'accueillir les terres sulfatées issues de leurs travaux pour le remblai des carrières mais aussi récupérer le gypse. Placoplatre précise néanmoins que le recyclage demeure insuffisant (potentiellement 350 000 tonnes au maximum par an) contre 3,5 à 4 millions de tonnes par an pour satisfaire aux besoins de l'économie française.

La question de savoir qui contrôle le radon est posée. L'ASN va vérifier ce point.

M. le Conseiller départemental de Tremblay-en-France s'inquiète des intrusions sur le site. L'ASN invite Placoplatre à tirer le retour d'expérience de ces événements en adressant aux services préfectoraux un compte-rendu d'événement significatif selon le modèle disponible sur le site Internet de l'ASN.

*
* *

Le sous-préfet du Torcy, après avoir remercié les membres de la CSS pour leur participation, lève la séance à 18H00.

Le sous-préfet de Torcy


Gérard BRANLY